

République Française
COMMUNE DE VARS
Département des Hautes-Alpes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 DECEMBRE 2024**

DATE DE LA CONVOCATION	19 et 23 Décembre 2024
DATE D'AFFICHAGE	19 et 23 Décembre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	14
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	9
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	5
- AYANT DONNÉ POUVOIR	1
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	4

Le Vendredi 27 Décembre 2024 à Dix Huit Heures Trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRÉ, Maire.

En application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales du fait de l'absence de quorum lors de la séance du 23 décembre 2024, *le Conseil Municipal pourra valablement délibérer sans quorum selon l'ordre du jour inchangé.*

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) : Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle, M. CALLUT Stéphane, M. COLLOMBON Eric, M. JOUSSELME Fabien, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. MAUREL Guy, M. RISOUL Jean Marc, M. WADIER Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (5) :

- AYANT DONNÉ POUVOIR (1) :
 - M. ALARIO Patrick ayant donné pouvoir à M. WADIER Hervé.
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (4) : Mme BRIAND Christine, Mme DISDIER Cécile, Mme MAZELLA Maud, Mme ORSINI GILLIARD Margaux

NOMBRE DE VOTANTS : 10

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30.

	Présents	Nombre de votants
Délibérations N° 2024-148 et N° 2024-149 M. Fabien JOUSSELME étant absent, ne participe ni au débat, ni au vote	8	9
Délibérations N° 2024-150 et N° 2024-158	9	10

1. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS TRAVAUX

N°2024-148 Délégation du Service Public de l'Eau Potable

Après en avoir délibéré, par 0 abstention, 9 voix pour et 0 voix contre, le Conseil Municipal décide, conformément à l'article L1411.7 du Code général des collectivités territoriales :

- D'approuver le choix de la société SAUR en qualité de société délégataire du service public d'eau potable de la commune de Vars, du 1er janvier 2025 et pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2036 ;
- D'approuver le projet de contrat de concession du service public d'eau potable, ainsi que ses annexes ;
- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat de concession du service public d'eau potable avec la société SAUR, ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.

N°2024-149 Concession de type Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation de parkings aux Claux. Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité.

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité, considérant les irrégularités de la seule offre déposée.

N°2024-150 Construction d'une salle polyvalente et d'un cinéma. Déclaration sans suite

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général pour motif d'intérêt général économique d'ordre budgétaire, en application de l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, l'ensemble de la procédure.

N°2024-151 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 11 : cloisons - plafonds - peinture - plafonds acoustiques. Avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Valide l'exposé de M. le Maire justifiant des modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- Et l'autorise à signer l'avenant n°2 au marché passé avec le groupement d'entreprise SARL BARBIERI - SPINELLI BATIMENT dont le mandataire est l'entreprise SARL Barbieri sise à 05000 GAP pour les travaux de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 11 : cloisons - plafonds - peinture - plafonds acoustiques portant le montant global du marché à 256.050,93 € HT (soit 307.261,12 € TTC)

N°2024-152 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 6 : verrière - murs - rideaux. Avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Valide l'exposé de M. le Maire justifiant des modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- Et l'autorise à signer l'avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise ALPES PROVENCE MENUISERIES sise 04510 AIGLUN pour les travaux de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 6 : verrière - murs - rideaux portant le montant global du marché à 52.304,35 € HT (soit 62.765,22 € TTC)

N°2024-153 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 16 : plomberie sanitaire. Avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant des modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Et l'autorise** à signer l'avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise SARL LA VIGNA sise 386 rue du Guillermin - ZA le Guillermin - 05600 SAINT CREPIN pour les travaux de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 16 : plomberie sanitaire portant le montant global du marché à 196 565.55 € HT (soit 235 878.66 € TTC)

**N°2024-154 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac.
Lot 17 : aménagements extérieurs - VRD. Avenant n°3**

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant des modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Et l'autorise** à signer l'avenant n°3 au marché passé avec l'entreprise ESTIENNE CONSTRUCTION sise 05290 VALLOUISE PELVOUX pour les travaux de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot 17 : aménagements extérieurs - VRD portant le montant global du marché à 311.785,00 € HT (soit 374.142,00 € TTC)

N°2024-155 Convention de délégation de compétence d'un service de transport public routier de personnes par navettes en saisons touristiques avec la Région

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire ;
- **L'autorise** à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle convention avec la Région ;
- **Et l'autorise** à signer la nouvelle convention de délégation de compétence d'un service de transports public routier de personnes par navettes en saisons touristiques avec la Région Sud reprenant le fonctionnement des transports issu du marché public en cours.

N°2024-156 Aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière. Marché de Travaux. Attribution

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer les marchés suivants :
 - Lot n° 1 - VRD : SAS BOREL BTP, pour un montant de 155 900.00 €HT
 - Lot n° 2 - DEMOLITIONS - MACONNERIE : SAS BOREL BTP, pour un montant de 183 500.00 €HT
 - Lot n° 3 - CHARPENTE - COUVERTURE - OSSATURE BOIS - BARDAGE : DAUTREMER, pour un montant de 64 648.00 €HT
 - Lot n°4 - ETANCHEITE : Gécalpes, pour un montant de 156 840.35 €HT
 - Lot n° 5 - MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS : ATELIER VERNUCCI, pour un montant de 104 972.10 €HT, et une PSE (Vitrage anti-effraction) de 1 335.00 €HT.
 - Lot n° 6 - DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS : BARBIERI, pour un montant de 118 355.06 €HT
 - Lot n° 7 - MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS : VERNUCCI, pour un montant de 110 769,66 €HT, et une PSE (Mobilier Complémentaires) de 36 196.00 €HT.

- Lot n° 8 - REVÊTEMENTS DE SOLS - FAIENCES : Gap Carrelage, pour un montant de 91 000.00 €HT
- Lot n° 9 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC : AMD ENERGIES, pour un montant de 169 827.04
- Lot n° 10 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES : SCARA ET COMPAGNIE, pour un montant de 156 000.00 €HT
- Lot n° 11 - PEINTURE : SPINELLI, pour un montant de 17 969.00 €HT
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Principal – Section Investissement – Op^o296.

2. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2024-157 Mise en place d'une tarification pour l'occupation du domaine communal en vue de l'installation d'équipements techniques

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la mise en place d'une tarification applicable à toute personne physique ou morale souhaitant occuper le domaine public communal pour l'installation d'équipements techniques ;
- **Autorise** M. le Maire à délivrer les autorisations d'occupation correspondantes.

3. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

N°2024-158 Aide aux forfaits de ski alpin pour les agents communaux – saison hiver 2024-2025

Le Conseil Municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la création, pour la saison 2024-2025, d'une aide financière en faveur des personnels communaux qui souhaitent acquérir un forfait de ski saison ;
- **Approuve** le montant de l'aide de 270.00 € pour le forfait saison ;
- **Autorise** M. le Maire à déclarer cette aide financière en avantage en nature ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. QUESTIONS DIVERSES

Référent Sport de glisses

La création d'un nouveau club de glisse « VARS GLISSE ACADEMIE » a reçu un avis favorable du Comité de Ski Alpes Provence le 3 décembre 2024. La commune de Vars bénéficie donc de la présence de 2 clubs de sport de glisse affiliés à la FFS sur son territoire.

Traditionnellement les activités de glisse affiliées à la FFS doivent être sous l'égide du ski club de référence en ce qui concerne VARS, il s'agit du Sporting Ski Club de Vars. Il est constaté dans de nombreuses stations que des dérogations sont octroyées dans la création de nouveaux clubs de glisse. Et ce, afin de répondre aux particularités et aux impératifs de chaque discipline.

Dans ces conditions, il conviendra d'avoir une transversalité entre chaque club, permettant aux enfants de pouvoir évoluer à leur grès en fonction des disciplines qu'ils souhaitent intégrer.

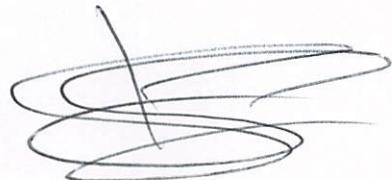
C'est pourquoi, M. Gilles CARETTA, ancien Président du Comité de Ski Alpes Provence propose d'occuper la fonction de "Référent Sport de Glisse " sur VARS Commune de Vars – Séance du conseil municipal 27 décembre 2024

afin de maintenir un lien et créer une dynamique entre les clubs. Il est précisé que cette fonction sera assurée bénévolement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'un référent sport de glisses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire, clôture la séance du conseil municipal à 19h00.

Le Secrétaire,
M. Bruno MARTIN



Le Maire,
M. Dominique LAUDRÉ

